

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 AVRIL 2012**

Délibération
n° 2012.04. 58.B

Conservatoire Gabriel
FAURE : demande de
subvention auprès du
Conseil Général de la
Charente

LE DIX NEUF AVRIL DEUX MILLE DOUZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Mairie de Mornac - 16600 Mornac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **13 avril 2012**

Secrétaire de séance : Fabienne GODICHAUD

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE, Jean-Pierre GRAND

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 AVRIL 2012

**DELIBERATION
N° 2012.04. 58.B**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS
CULTURELS

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

**CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL
GENERAL DE LA CHARENTE**

Par délibération n°13 du 28 janvier 2000, le conseil communautaire a reconnu d'intérêt communautaire l'école nationale de musique, de danse et de théâtre devenue en 2007 Conservatoire à rayonnement départemental Gabriel FAURE.

Cette école a pour mission depuis plusieurs années de répondre à une double vocation : démocratiser l'accès aux pratiques artistiques et favoriser dans les meilleures conditions pédagogiques l'éveil des enfants, l'enseignement d'une pratique vivante aux jeunes et aux adultes, la formation de futurs amateurs ou professionnels.

La saison 2011/2012 compte 1013 élèves qui se répartissent comme suit :

- Elèves issus du GrandAngoulême : 877 soit 87 %
- Elèves issus du département : 119 soit 11 %
- Elèves hors département : 17 soit 2 %

La double vocation du conservatoire le conduit à intervenir auprès de collèges pour un coût estimatif de **20 710 €** pris en charge par le GrandAngoulême. Ces interventions concernent pour la saison 2011/2012, les classes à horaires aménagés (CHAM) du collège Jules VERNE (17 938 €) et les ateliers théâtre du collège René CASSIN (2 772 €).

Considérant que près de 11 % des élèves inscrits au Conservatoire sont originaires de communes situées en dehors du GrandAngoulême,

Considérant le nombre important d'interventions au sein des collèges relevant de la compétence du Département,

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 10 avril 2012,

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter auprès du département de la Charente une subvention de fonctionnement pour l'année scolaire 2011/2012.

D'INSCRIRE la recette au budget principal – article 7473.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

20 avril 2012

Affiché le :

20 avril 2012